



Appel à candidature d'experts.

Partie intégrante de France Robots Initiatives annoncé en mars 2013 par le Ministre du Redressement Productif, le projet ROBOT Start PME est porté par le Symop, Syndicat des Entreprises de Technologies de Production, avec l'aide du Cetim et du Cea List.

Il consiste à aider 250 PME à introduire un premier robot dans leur entreprise. Dans cet objectif des experts aideront le Chef d'Entreprise à définir son projet robotique et à établir le cahier des charges de consultation. Après acceptation du projet par un Comité d'Orientation, ces mêmes experts aideront l'entreprise à choisir un intégrateur et à se préparer à la mise en place de la cellule robotisée.

Le projet ROBOT Start PME recherche environ 25 experts ayant le profil suivant :

- Expérience confirmée dans le domaine de l'automatisation/robotisation de processus en PME.
- Grande capacité d'écoute pour aider le chef d'entreprise à définir son projet et à le mettre en œuvre.
- Indépendance totale vis-à-vis des constructeurs et intégrateurs de robots.
- Respect de la charte des experts ROBOT Start PME.

Le tarif de rémunération des experts sera de 900 Euros HT par journée, frais de déplacement régional inclus. Les modalités en seront précisées pendant la formation.

CV et lettre de motivation peuvent être adressées avant le 24 mai 2013 à :
jp.bugaud@symop.com

Le processus de sélection sera effectué par le Comité d'Orientation du projet début juin 2013 et les capacités des candidats seront évaluées par rapport aux compétences et références dans les domaines suivants :

- Stratégie industrielle dans un environnement PME.
- Ingénierie des compétences.
- Outils de communication externe/interne.
- Rédaction de cahiers des charges.
- Modélisation économique.

Une répartition homogène des experts au plan national sera également recherchée.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront reçu(e)s au Symop courant juin par le Comité d'Orientation.



Charte déontologique des experts

En adhérant au projet ROBOT Start PME, l'expert s'engage à respecter les principes suivants :

Engagement de professionnalisme

- Exercer exclusivement des activités de conseil ou de prestation intellectuelle.
- Maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention ou d'expertise.
- Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et l'image de la profession et des partenaires de ROBOT Start PME.
- Maintenir ses compétences à jour et en harmonie avec les missions acceptées.
- Être rémunéré pour les prestations relatives au projet uniquement par ROBOT Start PME.
- Agir indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial de nature à influencer sur l'intervention, ou dans le doute en informer ROBOT Start PME.
- Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'objectivité et l'impartialité du conseil et la qualité des services rendus.
- Posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Respect de l'entreprise et des personnes

- Faire preuve d'une loyauté totale envers ses clients : aussi bien ROBOT Start PME et les intégrateurs que les entreprises dans lesquelles il exercera son expertise.
- Appliquer la règle absolue du secret professionnel dans les conditions prévues par l'article 226-13 du Code Pénal.
- Veiller à être co-producteur de solutions opérationnelles et maîtrisables par le client.
- Engager un fort niveau d'implication dans la relation client et la recherche des résultats.

Rapport avec le projet ROBOT Start PME

- Ne pas agir au nom de ROBOT Start PME à des fins commerciales personnelles.
- Faire preuve de solidarité avec ses confrères, coopérer avec eux et faciliter leur intégration au sein du projet ROBOT Start PME.
- Suivre les programmes de formation organisés par ROBOT Start PME
- Respecter et faire connaître les principes de la présente charte de déontologie.
- Respecter les engagements de délais de prise en compte et traitement des demandes tels que décrits dans la lettre de mission.
- Informer le Comité d'Orientation de toute dérive ou difficulté du projet.

Date :
Nom de l'expert

Signature :